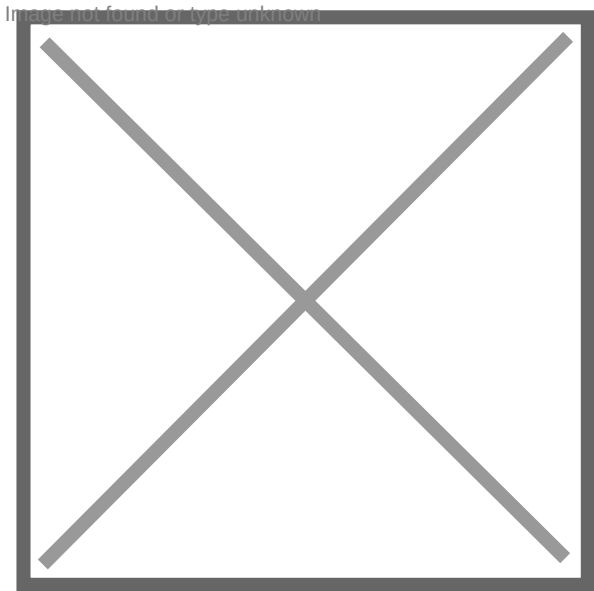




présentation de projet

Par **Patou**, le **07/10/2026** à **16:04**

Bonjour.

Un membre d'une association loi 1901 ne faisant pas partie du bureau peut il présenter un projet qui sera soumis à un vote ?

A quelle occasion? Réunion "normale" ? AG ?

Peut il participer au vote ?

Y a t il des textes officiels qui reprennent mes question ?

Merci pour votre réponse attendue avec impatience...

Cdlt.

Gérard.